

ARREST DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

Qui Ordonne que le Commerce du Castor demeurera libre, Et Converiit le Privilege Exclusif de la Compagnie des Indes, en un Droit qui luy sont payé à l'Entrée du Royaume, à raison de Neuf sols par livre pesant de Castor gras, & Sixos sols de Castor sec.

Du 16. May 1720.

Extrait des Registres du Conseil d'Estat.

SUR ce qui a esté representé au Roy, estant en Son Conseil, par les Directeurs de la Compagnie des Indes, que la consommation du Castor devenant tous les jours plus considerable, & devant augmenter de plus en plus, ils ont crû qu'il convenoit au bien de l'Estat & à celuy de la Colonie du Canada, de rendre ce Commerce libre; Et pour tenir lieu à la Compagnie de la joüissance de son Privilege Exclusif pen-Aii